

Cabinet médical Dr.

6830 Bouillon

Le 8 novembre 2010

Monsieur,

**CONCERNE : RISC GROUP S.A. / CABINET MEDICAL DR.**

Je vous adresse la présente en ma qualité de conseil de la SA RISC GROUP avec laquelle vous avez signé un contrat de sécurisation informatique en date du 12 mai 2010.

Cette convention portait sur l'installation d'une RISC BOX 10 gigas moyennant le paiement de mensualité de 450 €HTVA et courait sur une durée irrévocable et irréductible de 60 mois.

Il ressort des documents en ma possession que vous avez sollicité l'annulation du contrat vous liant à ma cliente par courrier du 14 mai 2010.

S'en est suivi un échange de courriers dans lesquels ma cliente vous indiquait les raisons pour lesquelles elle ne pouvait faire droit à votre demande et vous demandait de bien vouloir prendre contact afin de convenir d'un rendez-vous en vue de l'installation du système commandé.

Vous avez maintenu votre refus de voir le contrat signé être exécuté de sorte que ma cliente vous a proposé, conformément à l'article 5.5 du contrat, d'y mettre un terme définitif moyennant le paiement d'une indemnité de dédit équivalente à 18 mensualités de 450 €HTVA, soit un total de 8.100 €

Ce que vous avez également refusé.

Dans ces conditions, je n'ai d'autre choix que de vous mettre en demeure de verser au compte tiers de la SCRL De Caluwé & Horsmans n° 210-0505741-35 la somme totale de **8.100 €** sous la référence « Risc Group / Cabinet médical Dr. ».

**Avocats associés  
Advocaten vennoten**

Aimé De Caluwé ♦\*  
Guy Horsmans ♦\*  
Alex Tallon ♦\*  
Vincent Horsmans ♦\*  
Karolien Haese ♦\*  
Yves Lemense ♦\*  
Pieter van Diermen



**Avocats  
Advocaten**

Natacha Oleffe  
Aurélié Livemont  
Nathalie Lucas  
Rebecca De Meulder  
Mohamed Ghayati

◊ Société coopérative  
à responsabilité limitée  
◊ Cooperatieve vennootschap met  
beperkte aansprakelijkheid

\* Sociétés privées à responsabilité limitée  
\* Besloten vennootschappen met beperkt  
aansprakelijkheid

A défaut de procéder à ce versement sous quinzaine, j'ai reçu pour instruction de vous assigner devant les Tribunaux compétents, tous frais à votre charge bien évidemment.

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de ma consid ration distingu e.



Vincent Horsmans

